

Note explicative sur le choix des projets lauréats Décisions du comité citoyen du 2 décembre 2023

Présentation du comité citoyen



Pour accompagner ce premier budget participatif, le Département de Loire-Atlantique a mis en place une instance citoyenne au cœur du dispositif : le comité citoyen. Il prend part à l'ensemble de la démarche, pour en assurer la transparence, et apporter une vision citoyenne à toutes les étapes.

Le comité citoyen est chargé de veiller au bon déroulement du budget participatif.

Ses principales missions sont de :

- Être garant du dispositif à toutes les étapes,
- Veiller à la bonne information des citoyennes et citoyens,
- Valider les projets lauréats à l'issue du vote,
- Contribuer à l'évaluation de la démarche.

Le comité citoyen est composé de 24 personnes avec une diversité de profils (genre, âge, lieu d'habitation, catégorie socio-professionnelle) :

- 18 citoyens tirés au sort,
- 3 conseillers départementaux,
- 2 agents départementaux,
- 1 représentant d'ImagineLA (conseil de développement de Loire-Atlantique).

La diversité géographique des lauréats

- Le mandat du comité citoyen

Conformément au règlement du budget participatif, le comité citoyen s'est réuni le samedi 2 décembre pour déterminer la règle à retenir pour assurer la diversité géographique des lauréats.

Extrait du règlement :

Les projets qui obtiennent le plus de voix au vote seront retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire, en s'assurant d'une diversité géographique des projets sur l'ensemble du territoire départemental. L'échelon cantonal est retenu pour assurer cette diversité géographique. Un seul projet sera retenu par porteur, celui qui aura obtenu le plus de vote. Le comité citoyen sera chargé de garantir le principe de diversité géographique des projets retenus. Il validera la liste des projets lauréats.

- La règle choisie par le comité citoyen



5 scénarios ont été présentés au comité citoyen. Après débat et vote, l'instance a statué sur la règle suivante :

Afin d'assurer la diversité géographique des lauréats sur l'ensemble du territoire départemental, le comité citoyen a décidé de sélectionner le 1^{er} projet de chaque canton, puis les projets ayant obtenu le plus de votes (sans critère géographique), jusqu'à atteindre au plus près l'enveloppe de 2 millions d'euros.

Détermination des lauréats

Compte tenu de la règle choisie par le comité citoyen, la liste des lauréats a été construite de la manière suivante :

- ✓ 245 projets ont été soumis au vote sur la plateforme <u>www.participer.loire-atlantique.fr</u> du 9 octobre au 13 novembre 2023,
- ✓ 4 projets ont été retirés à la suite de l'abandon par le porteur au cours du vote ou à l'issue du vote.
- √ 9 projets ont été retirés eu égard au règlement qui mentionne qu'un porteur de projets ne peut bénéficier de deux projets lauréats. Il a été conservé le projet qui a obtenu le plus de votes.
- ✓ Chaque projet a été localisé sur un canton à partir de l'adresse donnée par le porteur de projet (adresse du projet ou adresse de l'association).

Etape 1 – Diversité géographique

Première sélection composée, pour chaque canton, du projet qui a obtenu le plus de votes

→ 31 projets sélectionnés pour un budget de 1 138 985€

Etape 2 – Par ordre décroissant des votes

Deuxième sélection, par ordre décroissant des votes uniquement (sans critère géographique), jusqu'à atteindre au plus près l'enveloppe.

NB : Un projet ayant eu moins de votes, mais permettant d'être au plus proche de l'enveloppe de 2 millions a pu être sélectionné.

→ 25 projets sélectionnés pour un budget de 859 617€

Au total, 56 projets sont lauréats du budget participatif départemental, pour un budget de 1 998 602€